



Déclaration de la FSU 58
CSASD du mardi 5 septembre 2023

Mme la Directrice Académique,
M. le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs les membres du CSA,

Nous nous étions quittés à la fin de l'année scolaire précédente sur des constats alarmants :

- les salaires en euros constants des personnels de l'Education Nationale ne cessent de baisser, année après année, malgré quelques rustines de fortune,
- les métiers de l'Education Nationale ne sont plus attractifs et il existe des difficultés de recrutement, que notre académie a tenté de pallier avec la saison 2 des jobs dating,
- les missions demandées aux personnels sont de plus en plus lourdes et nombreuses.

Face à ces difficultés, les annonces n'ont pas apporté de réponse adéquate :

- notre ministre a récemment demandé que « *dès septembre, chaque établissement qui ne l'a pas encore fait s'engage dans un projet CNR avec une première restitution à l'hiver* ». Voilà qui va alourdir encore la charge de travail de nombreux personnels dans le département.
- dans le 1er degré, la fonction de directeur/directrice demande beaucoup d'investissement et ils et elles auraient besoin, pour une partie d'entre eux/elles, d'aide humaine ainsi que d'une réduction la quantité des tâches à effectuer. Loin de répondre à ces attentes, un décret affirme maintenant que les directeurs et directrices détiennent une autorité sur leurs pairs, sans définir précisément sur quoi porte cette autorité. C'est sûr qu'avec cela, la fonction va redevenir attractive et que toutes leurs difficultés vont être surmontées.
- les enseignants travaillent déjà 43 heures par semaine (1er degré) ou 42 heures par semaine (2nd degré). Pour notre président, ce n'est pas assez : il faut réduire les congés d'été et il faut que les temps de formation professionnelle se déroulent pendant les vacances. Pas sûr que ces propositions attirent des foules de candidat-es vers les métiers de l'enseignement...
- le Pacte a accaparé notre ministère pendant les vacances. De nombreux textes sont sortis. Ces textes confirment que le Pacte se met en place dans la précipitation et qu'il dénature nos métiers. En conséquence, on ne peut pas dire qu'il soit plébiscité par les collègues. (14 % des collègues du 1er degré dans la Nièvre). Nous le répétons encore, le Pacte n'est pas une revalorisation : nous attendons une hausse en euros constants de nos revenus sans compensation, car sans réelle revalorisation substantielle, le système éducatif ne sera plus en capacité d'attirer des personnels compétents.

Ces annonces ne font que discréditer notre profession auprès de l'opinion publique et mettre sous tension les enseignants en cette rentrée, déjà divisés en fin d'année scolaire.

Pour exemple, il y aura fatalement une diminution du nombre de professeurs des écoles s'engageant dans l'USEP puisque les indemnités péri-éducatives sont en grande baisse voire inexistantes, alors que dans le même temps une heure de soutien au collège sera, elle, rémunérée. Quelle ironie de voir débiter cette réforme une année de coupe du monde Rugby, de P'tit tour à Vélo et de Jeux Olympiques, fil rouge de cette année scolaire suggérée par notre ancien ministre dans la circulaire de rentrée. Un tel niveau de contradiction relève de l'amateurisme.

Revenons encore sur le Pacte. En 6^{ème}, une heure de soutien est proposée aux élèves jugés en difficulté sur les compétences ciblées par les évaluations nationales, contre une heure d'approfondissement pour celles et ceux jugés en réussite. Cette organisation s'apparente à la constitution de groupes de niveaux aux ambitions pédagogiques différenciées : d'un côté surentraînement à des compétences de bas-niveau relevant des « fondamentaux », de l'autre « des activités de résolution de problèmes, d'écritures longues ou de lectures complexes », accentuant une ségrégation des savoirs dispensés.

Le Pacte aura aussi des conséquences pédagogiques néfastes du fait de ses effets sur les collectifs et les conditions de travail : l'individualisation des emplois du temps et des rémunérations va mettre à mal la cohésion des équipes enseignantes, facteur important pour agir sur la réussite des élèves. Lutter contre les inégalités scolaires passe par des choix en rupture avec ceux du ministère : des « plus de maitres-esses que de classe » renforçant le caractère collectif du métier et allégeant la charge de travail, une formation de qualité adossée à toute la recherche, des RASED réabondés pour développer la prévention des difficultés scolaires... Autant de pistes bien plus fécondes pour permettre une transformation des pratiques en classe pour le bénéfice de toutes et tous.

Concernant les salaires, comparées à l'inflation de 2023, les mesures annoncées sont largement insuffisantes. Les efforts portant sur le traitement indiciaire ne comportent qu'une augmentation de la valeur du point d'indice de 1,5% (de 22 à 57 euros selon l'échelon) et un ajout de 5 points (soit 24,7 euros bruts) à partir de janvier 2024. Elles sont bien loin de combler les pertes de pouvoir d'achat équivalant à un mois de salaire annuellement. Le déclasserement salarial subi depuis plusieurs années se poursuit.

Les autres mesures de revalorisation concernent la partie indemnitaire : augmentation de la « prime d'attractivité » de l'échelon 1 à 7 et augmentation de l'ISAE (ou d'une prime de fonction) de 96 euros nets par mois quel que soit le poste. Le ministère double ainsi l'ISAE comme le revendiquait la FSU-SNUipp. Mais ces primes, par définition, ne rentreront pas dans le calcul des pensions pour la retraite, que le gouvernement nous force à prendre de plus en plus tard. C'est encore un bien mauvais signal si l'objectif est bien de « relever le niveau » comme le martèlent président de la

République et ministre. Il faut en effet maintenir et recruter des enseignant-es qualifié-es et compétent-es, pour cela, et ne pas laisser s'amplifier le turn-over et les recrutements de personnels précaires non formés. Mais quand on entend les mêmes gouvernants dire qu'il ne manque aucun enseignant alors que nous pouvons facilement pointer des postes non-pourvus dans le département, nous pouvons nous interroger sur l'intérêt porté à la situation réelle du système éducatif de notre pays.

Pour finir, nous ne nous satisfaisons pas de devoir attendre l'instance du jour pour obtenir les documents de travail. A ce sujet, qu'en est-il du règlement intérieur du CSASD dont la validation est inscrite à l'ordre du jour aujourd'hui ?

Enfin, les personnels méritent respect et reconnaissance. Les réponses actuelles, dont l'inacceptable Pacte enseignant, sont bien en deçà de ce qui serait nécessaire. Notre organisation syndicale continuera à se faire la porte-parole des personnels sur la question salariale, comme sur toutes les autres.